

RAPPORT ADDITIONNEL	FINANCES
<i>Rapporteur :</i>	
SUBVENTION 2010	
MAISON DES ENTREPRISES	

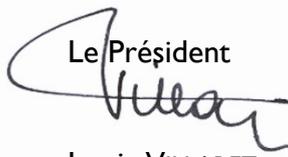
La Communauté de communes Vallée de l'Hérault finance depuis plusieurs années la Maison des Entreprises à St André de Sangonis.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2010 de la Communauté de communes qui n'aura lieu que le 1^{er} mars 2010 et en raison d'un besoin important de trésorerie de cette association nécessaire à son fonctionnement en ce début d'année, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer dès maintenant sur cette subvention 2010 en fixant le montant prévisionnel de cette subvention à 12 708€, ce qui correspond au montant attribué initialement et versé en 2009. Cette décision pourra permettre à la collectivité de verser un acompte à l'association en ce début d'année.

Le Conseil communautaire s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2010 qui sera voté le 1^{er} mars prochain.

Je propose donc à l'assemblée :

- **de voter** une subvention pour la Maison des Entreprises en 2010 d'un montant prévisionnel de 12 708€, préalablement au vote du budget primitif 2010
- **d'inscrire** cette subvention au budget primitif de la Communauté de communes qui sera voté le 1^{er} mars 2010

Le Président

 Louis VILLARET